



Article paru
le 18 août 2009

politique/social - économie

L'État décide de l'aire des métropoles

Territoire . Avant la réforme des collectivités, le préfet refuse son avis sur l'éventuelle inclusion de Créon dans l'agglomération de Bordeaux.

« Je m'attendais à ce que la décision soit cassée, je ne pensais pas que ça irait aussi vite », a déclaré hier Jean-Marie Damian, le maire socialiste de Créon en Gironde, après avoir pris connaissance de la décision du préfet de casser le vote unanime du conseil municipal souhaitant organiser un référendum d'initiative locale sur une éventuelle inclusion de la ville dans l'aire métropolitaine bordelaise. « Cela prouve que les périmètres des métropoles seront bien définis par l'État », a ajouté le maire.

Les élus créonnais avaient en effet décidé de la consultation prévue le 18 octobre afin de demander l'avis des électeurs sur une des conséquences de la réforme des collectivités prévoyant la création de « métropoles ». Le dispositif, s'il est voté par l'Assemblée nationale et le Sénat à l'automne, concernerait cette commune de près de 4 000 habitants, membre, comme d'autres communes périphériques, du syndicat gérant le Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'agglomération bordelaise.

Le conseil municipal avait annoncé le 7 août la tenue du référendum local en posant la question : « Souhaitez-vous l'inclusion de la ville de Créon dans le périmètre d'une métropole bordelaise telle que définie par le projet de réforme des collectivités territoriales ? » La préfecture de Gironde avait aussitôt décidé de déférer au tribunal administratif la délibération. Il s'agit en fait, estime le maire, de refuser la compétence communale : « Ce sera donc bien une entrée « obligée » qui interviendra (périmètre imposé par l'État) à la seule demande de la communauté urbaine de Bordeaux ou du préfet. »

Avant même le débat sur le projet de loi, la cassation du préfet augure mal d'une réforme dont ses promoteurs assurent qu'elle sera mise en oeuvre en tenant compte de l'avis des élus et des habitants des collectivités concernées.

Les élus créonnais souhaitent que les habitants s'approprient l'enjeu. « Quelle sera la position d'une cité de 4 000 habitants dans une nébuleuse d'un million ? Je crains que Créon ne devienne qu'une cité-dortoir », déclarait le maire dans un entretien au journal Sud-Ouest.

Un conseil municipal d'urgence aura lieu vendredi 21 août. Jean-Marie Damian maintient sa volonté de consulter la population le 18 octobre et de faire confirmer son avis « par un référendum à valeur décisionnelle, comme le prévoit l'article L.O. 112-1 du Code général des collectivités territoriales ».

Jacques Moran